

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Sur les affaires soumises à délibérations lors de la séance du **07 avril 2021**

*L'an deux mille vingt et un, le 07 avril à 19 h 30*, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à *la salle « Maison Garonne »*, sous la présidence de Monsieur **OLIVA Michel, Maire**.

<b>Nombres de conseillers en exercice :</b>	27
---	----

<b>Date de Convocation du Conseil Municipal :</b>	30 mars 2021
---	--------------

<b>Présents :</b>
Mr OLIVA – M. DEFIS - Mme DRIEF – Mme ROUSSEAU – Mr HAMADI – Mme FERRÉ – Mr FAGUET – Mr COMBES - Mme PAOLINI –Mr RAMINI – Mme DUBRANA – Mme BARDET - Mme BOREL – Mr DELUC – Mme BOUÉ – Mr TAMBON – Mme COUZINIÉ – Mr GRILLOU – Mr NAUDIN - Mme LOURDE – Mr COUASNON
Mr RIVIÈRE - Mme DUC – Mr LABLANCHE –

<b>Absents excusés ayant donné procuration : Mme MARY à Mme ROUSSEAU – M. HRITANE à Monsieur DEFIS et M. DELMON à M. Rivière</b>
--

<b>Absents : voir compte rendu ci-après</b>
---

<b>Nombres de conseillers présents :</b>	24 23 pour les points n° 4 – 5 et 6 22 pour le point n° 12 17 pour le point n° 13
--	--

<b>Nombres de procurations :</b>	3 pour le point 16 uniquement 2 procurations
----------------------------------	--

<b>Nombres de conseillers absents sans procuration</b>	Monsieur le Maire pour les points n°4 – 5 - 6 et 13
--	---

Monsieur le Maire remet les documents suivants à Monsieur RIVIERE :

- Rémunération annuelle brute des agents en 2020 et jusqu'au 31 mars 2021 ;
- Heures supplémentaires et complémentaires pour 2020 et jusqu'au 31 mars 2021 ;
- Primes et indemnités versées pour 2020 et jusqu'au 31 mars 2021 ;
- NBI versée pour 2020 et jusqu'au 31 mars 2021 ;
- Calculs pour l'exonération de la Taxe Foncière pour artisans commerçants au prorata de leurs pertes de chiffre d'affaires : copie mail adressé à Mme le Sous-Préfet de MURET ;
- Copie rapport annuel 2020 d'analyses Biogaz et Eaux souterraines concernant la décharge de MALARET ;
- Il précise que la prochaine réunion des caméras aura lieu mai ou juin 2021.

Comme le précise le Statut de l'Elu, le nouvel article L. 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable aux communes, mentionne que doivent être présentées aux conseillers municipaux, avant l'examen du budget de la commune (article L 2123-24-1-1 du CGCT), l'état des indemnités des élu(e)s attribuées chaque année.

Monsieur le Maire, présente ci-dessous le tableau des indemnités des élu(e)s :  
 MAIRE - CONSEILLERS (ERE) MUNICIPAUX (ALE) DELEGUES (EE)

ANNEE 2020

NOMS - PRENOMS	FONCTIONS	INDEMNITES BRUTES	REMBOURSEMENT DE FRAIS
OLIVA-PUJOL Michel	Maire	28 085,53 €	149.26 €
DRIEF Marie-Anne	Adjointe	10 224.73 €	00.00 €
FAGUET Michel	Adjoint	10 224.73 €	00.00 €
FERRE Yvette	Adjointe	10 224.73 €	00.00 €
DEFIS Raymond	Adjoint	10 224.73 €	00.00 €
ROUSSEAU Andrée	Adjointe	10 224.73 €	00.00 €
PAOLINI Michelle	Adjointe	8 604.43 €	00.00 €
HAMADI Ahmed	Conseiller Municipal Délégué puis Adjoint	8 259.49 €	00.00 €
COMBES Jean-François	Adjoint	6 163.23 €	38.86 €
LAFFONT Guy	Adjoint	4 033.09 €	00.00 €
GRILLOU Robert	Adjoint	4 033.09 €	00.00 €
LOURDE Valérie	Conseillère Municipale Déléguée	2 123.56 €	00.00 €
DUBOIS Michel	Conseiller Municipal Délégué	2 096.26 €	00.00 €
RAMINI Marc	Conseiller Municipal Délégué	2 096.26 €	00.00 €

## 1 Désignation secrétaire de séance

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose Madame Isabelle COUZINIé comme secrétaire de séance

Monsieur le Maire demande l'avis du CM

POUR : 23	CONTRE :	ABSTENTION : 4 (RIVIERE-DUC-DELMON-LABLANCHE)
-----------	----------	--

## 2 - Approbation du Pacte de Gouvernance de la communauté de communes Cœur de Garonne

Rapporteur : Madame DRIEF

Monsieur le maire informe que la loi engagement et proximité du 27 décembre 2019 impose à chaque Président d'établissement public à coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre d'inscrire à l'ordre du jour de la réunion de l'organe délibérant un débat qui devra faire l'objet de l'adoption d'une délibération portant sur la question de l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre l'EPCI et ses communes membres.

Le pacte de gouvernance n'est pas obligatoire mais s'il est décidé, il doit être adopté après avis des conseils municipaux des communes membres rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte, dans un délai d'un an à compter du second tour de l'élection des conseillers municipaux et communautaires, organisé en juin 2020.

Le conseil communautaire du 15 octobre 2020 a décidé de l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes membres et la communauté de communes Cœur de Garonne.

L'article L5211-11-2 du CGCT dresse une liste non exhaustive des sujets pouvant entrer dans ce pacte :

1. Les conditions dans lesquelles sont mises en œuvre les dispositions de l'article L5211-57 du CGCT qui imposent de recueillir l'avis du conseil municipal d'une commune membre, seule concernée par les effets d'une délibération de l'EPCI à fiscalité propre, préalablement à son adoption ;
2. Les conditions dans lesquelles le bureau de l'EPCI à fiscalité propre peut proposer de réunir la conférence des maires pour avis des sujets d'intérêt communautaire ;
3. Les conditions dans lesquelles le bureau de l'EPCI à fiscalité propre peut, par convention, confier la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs de ses communes membres ;
4. La création de commissions spécialisées afin d'associer les maires aux décisions prises par l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre. L'objectif de ces commissions est de permettre aux maires des communes membres de participer à la préparation de certaines décisions qui seront adoptées par l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre. Le pacte fixe, le cas échéant, les modalités de fonctionnement des commissions thématiques ;
5. La création de conférences territoriales des maires selon des périmètres géographiques et de compétences qu'il lui appartiendra de déterminer (instance différente de la conférence des maires) ;
6. Les conditions dans lesquelles le président de l'EPCI peut déléguer aux maires d'une commune membre l'engagement de certaines dépenses d'entretien courant d'infrastructures ou bâtiments communautaires. Dans ce cas, le pacte fixe également les conditions dans lesquelles le maire dispose d'une autorité fonctionnelle sur les services de l'EPCI, dans le cadre d'une convention de mise à disposition de services ;
7. Les orientations en matière de mutualisation des services entre l'EPCI et ses communes membres afin d'assurer une meilleure gestion de services ;

8. Une réflexion quant à l'amélioration de la parité au sein de l'EPCI, en particulier au sein des organes de gouvernance et des commissions...

Lors de la conférence des maires du 2 février 2021 et lors du dernier conseil communautaires du 18 mars 2021, le projet de pacte de gouvernance a été présenté et mis au débat.

Afin d'en finaliser l'adoption, le projet de pacte est transmis aux communes membres pour avis des conseils municipaux.

Monsieur le Maire demande l'avis du CM et l'autorisation de signer tout acte afférent à ce dossier.

<b>POUR : 27</b>	<b>CONTRE :</b>	<b>ABSTENTION :</b>
------------------	-----------------	---------------------

### 3- Election du Président de séance pour l'adoption des comptes administratifs 2020

Rapporteur : Monsieur le Maire

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, Considérant que le Maire est tenu de se retirer au moment du vote du compte administratif, Il sera proposé au Conseil de procéder à la nomination du président de séance par un vote à main levée, pour le vote des délibérations qui suivent relatives à l'approbation des comptes de l'exercice 2020 à savoir :

-Vote du compte administratif du budget communal et des budgets annexes (Lotissements Marrast et Hourride) - exercice 2020.

Monsieur le Maire propose Monsieur Raymond DEFIS et demande l'avis du CM.

<b>POUR : 27</b>	<b>CONTRE :</b>	<b>ABSTENTION :</b>
------------------	-----------------	---------------------

Sortie de Monsieur le Maire

### 4 - Compte Administratif 2020 - Principal - Présentation et vote

Rapporteur : Monsieur RAMINI

Il est présenté au Conseil Municipal le compte administratif du budget principal qui peut se résumer ainsi :  
Compte administratif PRINCIPAL 2020 - Commune

Libellé	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
<b>résultats reportés</b>		1 517 742,52	697 424,76		697 424,76	1 517 742,52
<b>opérations de l'exercice</b>	4 683 500,67	5 143 884,50	1 865 595,71	2 624 990,43	6 549 096,38	7 768 874,93
<b>totaux</b>	<b>4 683 500,67</b>	<b>6 661 627,02</b>	<b>2 563 020,47</b>	<b>2 624 990,43</b>	<b>7 246 521,14</b>	<b>9 286 617,45</b>
<b>résultat de clôture</b>		<b>1 978 126,35</b>		<b>61 969,96</b>		<b>2 040 096,31</b>

<i>rar</i>			340 528,48	3 400 609,03	
<i>rar</i>			710 972,14		
<i>operations</i>			1 051 500,62	3 462 578,99	
<i>totaux</i>					
<i>besoin</i>					
<i>résultats</i>					
<i>définitifs</i>		1 978 126,35		2 411 078,37	4 389 204,72

Monsieur le Président demande l'avis du Conseil Municipal,

<b>POUR : 22</b>	<b>CONTRE : 4</b> <b>(RIVIERE/DUC/DELMON/LABLANCHE)</b>	<b>ABSTENTION :</b>
------------------	--	---------------------

### 5 - Vote du Compte administratif du lotissement MARRAST 2020

Rapporteur : Monsieur RAMINI

Présentation du compte administratif du lotissement Marrast 2020

Libellé	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
<i>résultats reportés</i>			100 567,93			
<i>opérations de l'exercice</i>	150 220,78	198 659,59	102 867,93	149 070,78	253 088,71	347 730,37
<i>totaux</i>	<b>150 220,78</b>	<b>198 659,59</b>	<b>203 435,86</b>	<b>149 070,78</b>	<b>253 088,71</b>	<b>347 730,37</b>
<i>résultat de clôture</i>		<b>48 438,81</b>	<b>54 365,08</b>			<b>-5 926,27</b>
<i>résultats définitifs</i>		<b>48 438,81</b>	<b>54 365,08</b>			<b>-5 926,27</b>

Monsieur le Président demande l'avis du Conseil Municipal

Monsieur le Maire demande l'avis du CM et l'autorisation de signer tout acte afférent à ce dossier.

<b>POUR : 22</b>	<b>CONTRE : 4</b> <b>(RIVIERE-DUC-DELMON-LABLANCHE)</b>	<b>ABSTENTION :</b>
------------------	--	---------------------

### 6 - Vote du compte administratif Lotissement « Hourvide » 2020

Rapporteur : Monsieur RAMINI

## Présentation du Compte administratif du Lotissement Hourvide 2020

Libellé	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
résultats reportés			88 831,40		88 831,40	0,00
opérations de l'exercice		13 050,00	13 050,00		13 050,00	13 050,00
<b>totaux</b>	<b>13 050,00</b>	<b>13 050,00</b>	<b>101 881,40</b>	<b>0,00</b>	<b>101 881,40</b>	<b>13 050,00</b>
résultat de clôture		0,00	101 881,40			-101 881,40
<b>résultats définitifs</b>		<b>0,00</b>	<b>101 881,40</b>			<b>-101 881,40</b>

Monsieur le Président demande l'avis du Conseil Municipal

<b>POUR : 22</b>	<b>CONTRE :</b>	<b>ABSTENTION : 4</b> <b>(RIVIERE-DUC-DELMON-LABLANCHE)</b>
------------------	-----------------	--

Retour de Monsieur OLIVA, Maire de CAZERES

### 7 - Approbation du compte de gestion Principal

Rapporteur : Monsieur le Maire

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et délibéré le compte administratif de l'exercice 2020

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2020 au 31 Décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2° Statuant sur l'exécution de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexe,
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

<b>POUR : 23</b>	<b>CONTRE : 4</b> (RIVIERE-DUC-DELMON-LABLANCHE)	<b>ABSTENTION :</b>
------------------	--	---------------------

## 8 - Approbation du compte de gestion Lotissement MARRAST

Rapporteur : Monsieur le Maire

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**Après avoir entendu et délibéré le compte administratif de l'exercice 2020**

**Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.**

**1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2020 au 31 Décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,**

**2° Statuant sur l'exécution de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexe,**

**3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,**

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande l'avis du CM et l'autorisation de signer tout acte afférent à ce dossier.

POUR : 23	CONTRE : 4 (RIVIERE-DUC- DELMON-LABLANCHE)	ABSTENTION :
-----------	--	--------------

## 9 - Approbation du compte de gestion Lotissement HOURRIDE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**Après avoir entendu et délibéré le compte administratif de l'exercice 2020**

**Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.**

**1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2020 au 31 Décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,**

**2° Statuant sur l'exécution de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexe,**

**3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,**

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

POUR : 23	CONTRE : 4 (RIVIERE-DUC- DELMON-LABLANCHE)	ABSTENTION :
-----------	--	--------------

## 10 - Affectation de résultat 2020 - Budget principal

Rapporteur : Monsieur le Maire

Après adoption du compte administratif du budget principal par le conseil municipal, dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de fonctionnement : 1 978 126.35 €

Section d'investissement : 61 969.96 €

Par ailleurs, les restes à réaliser s'élevaient à

Restes à réaliser dépenses : 1 051 500.62 €

Restes à réaliser recettes : 3 400 609.03 €

Monsieur le Maire propose de procéder à l'affectation de résultat 2020 comme suit :

Inscription au 001 excédent d'investissement reporté : 61 969 € 96

Inscription au 002 excédent de fonctionnement : 1 978 126 € 35

Le conseil municipal est invité à se prononcer.

POUR : 23	CONTRE : 4 (RIVIERE-DUC-DELMON-LABLANCHE)	ABSTENTION :
-----------	---	--------------

## 11 - Récapitulatif des actions de formations - année 2020

Rapporteur : Madame ROUSSEAU

Conformément à l'article L 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du conseil municipal ont droit à une formation. Un tableau récapitulatif des actions de formation est annexé au compte administratif.

Monsieur le Maire présente donc à l'assemblée le tableau de formations et demande l'avis du Conseil Municipal.

POUR : 27	CONTRE :	ABSTENTION :
-----------	----------	--------------

Sortie de Monsieur RIVIERE

## 12 - Bilan des acquisitions et cessions pour la commune - année 2020

Rapporteuse : Madame LOURDE

Conformément à l'article L 2241-1 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'adopter le bilan des acquisitions et cessions réalisées au cours de l'exercice 2020 tel que présenté aux tableaux annexés et conformes aux décisions antérieures prises à cet effet.

POUR : 23	CONTRE :	ABSTENTION : 2 (DUC-LABLANCHE)
-----------	----------	--------------------------------



Retour de Monsieur RIVIERE

### 13 - Subventions aux associations pour l'année 2021

Sorties de Messieurs : TAMBON - NAUDIN - HAMADI - COUASNON - Monsieur le Maire et Madame PAOLINI

Rapporteur : Monsieur DELUC

Dans le cadre des subventions allouées aux diverses associations pour l'année 2021, Monsieur le Maire propose le tableau ci-joint. Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer les conventions nécessaires aux versements ainsi que tout acte afférent à ce dossier. Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal

Monsieur le Maire demande l'avis du CM et l'autorisation de signer tout acte afférent à ce dossier.

POUR : 17	CONTRE :	ABSTENTION : 4 (RIVIERE-DUC-DELMON-LABLANCHE)
-----------	----------	--

Retour de Messieurs : TAMBON - NAUDIN - HAMADI - COUASNON - Monsieur le Maire et Madame PAOLINI

### 14 - Vote des 2 taxes

Rapporteuse : Madame BOREL

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter et de maintenir les taux suivants :

FONCIER BATI : 48.23 % (taux communal 2020 de 26.33 % + taux départemental de 21.90 %)  
FONCIER NON BATI : 129.84 %

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal,

POUR : 23	CONTRE : 4 (RIVIERE-DUC-DELMON-LABLANCHE)	ABSTENTION :
-----------	--	--------------

### 15 - Vote du Budget Prévisionnel communal - 2021

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire propose de voter le Budget Prévisionnel de la Commune pour 2021

Annexe du budget prévisionnel communal 2021 - transmise par mail ou jointes à la présente note de synthèse

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal

POUR : 23	CONTRE : 4 (RIVIERE-DUC-DELMON-LABLANCHE)	ABSTENTION :
-----------	--	--------------

### 16 - Vote du Budget Prévisionnel du lotissement « Marnast » - 2021

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

*Monsieur le Maire propose de voter le Budget Prévisionnel du lotissement « Marrast » pour 2021.*

*Annexe du budget prévisionnel 2021 - transmise par mail ou jointes à la présente note de synthèse*

*Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal*

<b>POUR : 23</b>	<b>CONTRE : 4</b> <b>(RIVIERE-DUC-DELMON-LABLANCHE)</b>	<b>ABSTENTION :</b>
------------------	--	---------------------

### **17 - Vote du Budget Prévisionnel du lotissement « Hourride » - 2021**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

*Monsieur le Maire propose de voter le Budget Prévisionnel du lotissement « Hourride » pour 2021*

*Annexe du budget prévisionnel 2021 - transmise par mail ou jointes à la présente note de synthèse*

*Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal*

<b>POUR : 23</b>	<b>CONTRE :</b>	<b>ABSTENTION : 4</b> <b>(RIVIERE-DUC-DELMON-LABLANCHE)</b>
------------------	-----------------	--

### **18 - Fermetures de postes**

*Rapporteur : Monsieur FAGUET*

*Vu l'avis favorable du CT en date du 1<sup>er</sup> avril 2021,*

*Monsieur le Maire précise qu'il convient de procéder à la fermeture des postes suivants, suite aux promotions internes*

- Fermeture poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet ;
- Fermeture poste adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

*Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal et l'autorisation de signer tout acte afférent à ce dossier.*

*Monsieur le Maire demande l'avis du CM et l'autorisation de signer tout acte afférent à ce dossier.*

<b>POUR : 27</b>	<b>CONTRE :</b>	<b>ABSTENTION :</b>
------------------	-----------------	---------------------

### **19 - Création de postes**

*Rapporteur : Monsieur FAGUET*

*Vu l'avis favorable du CT en date du 1<sup>er</sup> avril 2021,*

*Monsieur le Maire précise qu'il convient de procéder à la création des postes suivants :*

- 1 poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet de 28 heures ;
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 28 heures.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal et l'autorisation de signer tout acte afférent à ce dossier.

Monsieur le Maire demande l'avis du CM et l'autorisation de signer tout acte afférent à ce dossier.

<b>POUR : 27</b>	<b>CONTRE :</b>	<b>ABSTENTION :</b>
------------------	-----------------	---------------------

## 20 - Bilan FIPHP 2021

Rapporteur : Monsieur HAMADI

Vu l'avis favorable du CT en date du 1<sup>er</sup> avril 2021,

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel sur l'emploi des personnes handicapées. Il indique que le nombre légal de bénéficiaires de l'obligation d'emploi est de 3. La commune remplit ces conditions puisque nous avons 10 agents qui répondent aux critères énoncés par la loi.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal

<b>POUR : 27</b>	<b>CONTRE :</b>	<b>ABSTENTION :</b>
------------------	-----------------	---------------------

## 21 - Tarifs complémentaire de la buvette piscine municipale

Rapporteuse : Madame PAOLINI

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de compléter certains tarifs pour les consommations à la buvette de la piscine municipale « Jean Lécussan » selon le barème suivant :

- Glaces de 0.50 à 3.00 €
- Gaufre 2.50 €
- Viennoiseries 2.00 €
- Snack chaud 3.50 €

Monsieur le Maire demande l'avis au Conseil Municipal et l'autorisation de signer tout acte afférent à ce dossier.

<b>POUR : 23</b>	<b>CONTRE :</b>	<b>ABSTENTION : 4</b> <b>(RIVIERE-DUC-DELMON-LABLANCHE)</b>
------------------	-----------------	--

## 22 - Commission de règlement amiable pour l'indemnisation des commerçants dans le cadre des travaux d'aménagement du centre-bourg

Rapporteuse : Madame BOUÉ

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de CAZERES/GARONNE a initié un programme de réhabilitation du centre-bourg afin d'offrir un espace public de qualité valorisant d'une part le cœur de ville et, d'autre part, visant à redynamiser l'attrait pour les commerces de proximité et les animations culturelles et touristiques.

*Malgré les mesures prises pour être à l'écoute des commerçants et faciliter l'accès aux commerces pendant les travaux, des difficultés sont susceptibles d'apparaître.*

*Soucieux du bien-être des commerçants et artisans, Monsieur le Maire a souhaité mettre en place une Commission de règlement amiable qui pourra être saisie par les commerçants implantés dans le périmètre impacté par les travaux.*

*La Commission est un organe consultatif, elle est placée sous la présidence de Monsieur le Maire de CAZERES. Elle est composée de 11 membres permanents à voix délibérative : le Président, 4 élu(e)s de la majorité et 1 élu(e) hors majorité ; 1 représentant de la chambre du commerce et d'industrie de la Haute-Garonne, 1 représentant de la chambre des métiers, 1 représentant de la DGFIP et 1 représentant de l'association des commerçants et artisans de CAZERES, et 1 représentant de la Communauté de Communes Cœur de Garonne avec voix délibérative.*

*Un règlement intérieur annexé à la présente délibération fixe les conditions d'organisation de la Commission de règlement amiable ainsi que les modalités d'instruction des dossiers de demande d'indemnisation, arrête le périmètre de travaux et définit les conditions de recevabilité des dossiers.*

*Dans le cadre de la mise en place de la Commission de Règlement Amiable,*

*Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :*

- D'approuver la composition de la Commission de Règlement Amiable ;*
- D'approuver le dossier de demande d'indemnisation de la Commission de Règlement Amiable ;*
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant à l'affaire.*

<b>POUR : 27</b>	<b>CONTRE :</b>	<b>ABSTENTION :</b>
------------------	-----------------	---------------------

### **23 - Désignation des membres de la Commission de Règlement Amiable**

*Rapporteur : Monsieur GRILLOU*

*Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner les 5 membres de la Commission de règlement amiable, à savoir 4 de la majorité et 1 hors majorité. Il est rappelé que Monsieur le Maire est membre de droit de la Commission de règlement amiable.*

*Sont proposé(e)s : Mesdames BOREL - BOUÉ - ROUSSEAU et Monsieur NAUDIN pour le groupe majoritaire Et Monsieur Rivière pour le groupe hors majorité*

<b>POUR : 27</b>	<b>CONTRE :</b>	<b>ABSTENTION :</b>
------------------	-----------------	---------------------

### **24 - Accueil des stagiaires de l'enseignement**

*Rapporteuse : Madame BARDET*

*Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les élèves de l'enseignement scolaire ou les étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein de la collectivité pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation.*

*La période de stage peut faire l'objet d'une contrepartie financière prenant la forme d'une gratification. L'organe délibérant est compétent pour fixer le principe et les modalités de cette contrepartie financière.*

*La loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014, tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires et le décret n°2014-1420 du 27 novembre 2014 apportent plusieurs changements au cadre juridique des stages.*

*Monsieur le Maire rappelle les conditions d'accueil et de gratification des élèves ou étudiants effectuant un stage au sein de la collectivité selon les modalités définies par ces textes.*

*Sont concernés les stages effectués à titre obligatoire ou optionnel, par des élèves ou étudiants inscrits dans des établissements d'enseignement dispensant une formation diplômante ou certifiante. Ces stages doivent être intégrés à un cursus pédagogique scolaire ou universitaire, et ne peuvent avoir pour objet l'exécution d'une tâche régulière correspondant à un poste de travail permanent de la collectivité.*

*Il est nécessaire d'établir une convention de stage tripartite entre le stagiaire, l'établissement d'enseignement et la collectivité dont les mentions obligatoires sont déterminées par décret (D.124-4 du Code de l'éducation).*

*Cette convention précisera notamment l'objet du stage, sa durée, ses dates de début et de fin, les conditions d'accueil du stagiaire (horaires, locaux, remboursements de frais, restauration...), les modalités d'évaluation du stage, les conditions dans lesquelles le stagiaire est autorisé à s'absenter et notamment dans le cadre des congés et autorisations d'absence mentionnés à l'article L.124-13 du Code de l'éducation.*

*Le stagiaire bénéficiera d'une gratification dès lors que la durée de stage est supérieure à deux mois consécutifs ou non. La durée du stage s'apprécie en tenant compte du nombre de jours de présence effective au cours de la période de stage. Le nouvel article D.124-6 du Code de l'éducation précise pour cela que chaque période au moins égale à sept heures de présence, consécutives ou non, est considérée comme équivalente à un jour et chaque période au moins égale à vingt-deux jours de présence, consécutifs ou non, est considérée comme équivalente à un mois. Ainsi, pour pouvoir bénéficier d'une gratification obligatoire, le stagiaire doit être présent dans la collectivité plus de 44 jours ou plus de 308 heures, consécutifs ou non.*

*Le montant de la gratification est fixé à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale.*

*La gratification est due au stagiaire à compter du 1er jour du 1er mois de stage.*

*Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré,*

*Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de :*

**FIXER** *le cadre d'accueil des stagiaires dans les conditions suivantes :*

- ✓ *les stagiaires reçoivent une gratification pour les stages d'une durée supérieure à 2 mois, consécutifs ou non*
- ✓ *la gratification allouée correspond à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale*

**AUTORISER** *Monsieur le Maire à prendre toute décision, notamment en fonction de l'évolution du montant de la gratification selon la réglementation en vigueur.*

**AUTORISER** *Monsieur le Maire à signer toutes les conventions de stage entrant dans ce cadre.*

**PRÉCISER** *que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.*

<b>POUR : 27</b>	<b>CONTRE :</b>	<b>ABSTENTION :</b>
------------------	-----------------	---------------------

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la piscine municipale « Jean Lécussan » n'a pas ouvert ses portes en 2020, suite à la crise sanitaire.

Ainsi, il propose au Conseil Municipal de rembourser 1 carnet de 12 tickets « piscine », couleur jaune du n° 793 au numéro 804 à Madame MERANDET Sophie domiciliée 46 rue du Docteur Vaillant à CAZERES/GARONNE, au prix de 25 € les 12 tickets.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal

POUR : 27	CONTRE :	ABSTENTION :
-----------	----------	--------------

## 26 - Ajout de 2 points à l'ordre du jour

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) nous a informé vendredi 1<sup>er</sup> avril 2021 que la candidature de la Commune de CAZERES/GARONNE était retenue pour l'Appel à partenaires « Le rural acteur de la transition, contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD) et aux Contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE) ».

Ainsi, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour l'adhésion au dispositif « Le Rural acteur de la transition ».

De plus, Monsieur le Maire de CAZERES informe l'Assemblée qu'il y a lieu d'organiser une « Guinguette en bord de Garonne » pour la période estivale du 1<sup>er</sup> juin au 31 août pendant 3 ans, soit du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 31 Août 2024 inclus par période de 3 ans (juin/juillet/août). Il demande au Conseil Municipal d'ajouter ce point à l'ordre du jour afin de fixer les modalités d'occupation du domaine public.

Monsieur le maire demande l'avis de l'Assemblée

POUR : 27	CONTRE : /	ABSTENTION : /
-----------	------------	----------------

## 27 - Engagement pour l'appel à partenaires - Le rural acteur de la transition : contribution aux ODD et aux CRTE afin de mettre en œuvre des Objectifs de Développement Durable (Agenda 2030) avec le soutien du Cerema, de l'Association Nationale Notre Village et de l'association Le Grand Secret du Lien.

Rapporteuse : Madame BOLLÉ

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la volonté de la commune à s'engager dans l'Appel à Partenaires « Le rural acteur de la transition : contribution aux ODD et aux CRTE ».

Il présente au Conseil Municipal la candidature de la commune à s'engager dans l'élaboration et la mise en place d'un Agenda 2030 « Notre Village, Terre d'Avenir » avec l'association Notre Village, d'être accompagné par le CEREMA et le soumet au vote.

Dans le cadre de l'appel à partenaires, la commune de CAZERES/GARONNE :

- ✓ sollicite l'accompagnement « Notre Village Terre d'Avenir » pour la labellisation de la démarche locale d'Agenda 2030 et de s'engager à mener la labellisation à son terme.
- ✓ Sollicite l'accompagnement du CEREMA et souhaite ainsi bénéficier d'un accompagnement « Résilience » (orienter au mieux la gestion anticipée adaptée et préventive face aux aléas climatiques et aux impacts imprévisibles du changement climatique)

- ✓ *A l'intention d'opter pour un accompagnement individuel complémentaire gratuit par Le Grand secret du lien visant à la construction d'une stratégie éducative engageant un volet «Education de la transition écologique».*

*La commune s'engage à être active et réactive dans sa démarche de transition sur la durée du partenariat, afin que les enjeux, la gouvernance et les orientations stratégiques soient définis.*

*La collectivité s'engage à mener une démarche partagée avec toutes les parties prenantes du territoire (forces économiques, élus, habitants, usagers des services rendus par les écosystèmes...), structurante en termes de projet de territoire, orientant la mise en œuvre d'actions ultérieures et articulée avec le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) élaboré à l'échelle intercommunale au cours du 1er semestre 2021.*

*Monsieur le Maire propose à l'Assemblée :*

- ✓ *d'adhérer à l'Association Nationale Notre Village (cotisation annuelle pendant la période d'élaboration de la démarche et la période du label)*
- ✓ *de s'engager dans l'Agenda 2030 « Notre Village, Terre d'Avenir » - Agenda 2030 territorial (forfait pour la labellisation)*
- ✓ *de s'acquitter d'une contribution financière visant à prendre en charge les ateliers de travail relevant de l'accompagnement individuel en ingénierie du Cerema*

*Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal*

<b>POUR : 27</b>	<b>CONTRE : /</b>	<b>ABSTENTION : /</b>
------------------	-------------------	-----------------------

## **28 - Occupation Temporaire du Domaine Public pour l'exploitation d'une Guinguette**

*Rapportrice : Madame DUBRANA*

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de mettre à disposition l'emplacement du rez-de-chaussée de la Maison Garonne pour animer la période estivale du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 31 Août 2021 inclus pour une période de 3 ans, soit jusqu'au 31 Août 2024 et uniquement sur la période du 1<sup>er</sup> juin au 31 août.*

*Monsieur le Maire propose d'autoriser la SARL BISTROT D'OLIVE, dont le gérant est Monsieur Olivier LOPEZ à occuper temporairement le domaine public pour organiser les activités suivantes: débit de boisson/glacier/snack/confiserie/animations musicales pendant lesdites périodes.*

*Monsieur le Maire propose de fixer l'occupation du domaine public à 1200 € HT, soit 1440 € TTC par an ainsi qu'un forfait de 100 € HT, soit 120 € TTC pour la consommation des fluides (eau, assainissement, électricité...) qui pourront être révisables annuellement.*

*Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver les propositions et de l'autoriser à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public et tout acte afférent à ce dossier.*

*Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal*

<b>POUR : 27</b>	<b>CONTRE : /</b>	<b>ABSTENTION : /</b>
------------------	-------------------	-----------------------

*Fin de séance à 20 h 46*